

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 DECEMBRE 2014

Sur convocation en date du 1^{er} décembre 2014 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le lundi 08 décembre 2014 à 20 h 30, à la Mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur James AUTREAU, Maire.

Étaient présents : M. AUTREAU, M. HEMBISE, M^{me} PROTAT, M^{me} LEVERT, M. AUMONT, M. TONIUTTI, M. DEFAUX M^{me} DESRAT, M^{me} MICHEL, M^{me} CHARLOIS, M. MARTIN, M. FEVRE, M^{me} PERRARD, M^{me} PASQUIER, M. NONOT, M. GIBOULOT, M^{me} CHERRIOT, M^{me} MARNAT, Formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Absent : M. PETIT

Secrétaire de séance : M^{me} Roselyne DESRAT.

APPROBATION DU P.V. PRÉCÉDENT :

Le compte-rendu de la séance du 13 novembre 2014, publié et affiché en son temps, ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

⊗ Demande de subvention pour les travaux d'aménagement de voirie et d'effacement des réseaux aériens des rues Zola, Blériot et Martin

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement du réseau électrique dans les rues Emile Zola, Louis Blériot et Allée Henri Martin de notre commune, établi par le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Après examen du projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, EST FAVORABLE à la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique de ces rues, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Marne et de l'Etat, établi par le bureau d'études CAP INGELEC, concernant les travaux d'aménagement de la voirie des rues Emile Zola et Louis Blériot pour 2015.

Le montant global estimé de l'opération est de 254 466 € H.T.

Mme CHERRIOT émet des réserves quant à l'infiltration de l'eau pluviale par la création d'une tranchée d'infiltration en bordure de l'Allée Henri Martin. Elle rappelle qu'il faudrait veiller à ne pas créer des problèmes d'écoulement chez les particuliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet dressé par CAP INGELEC s'élevant à 254 466 € H.T. pour l'aménagement des rues Zola et Blériot
- DÉCIDE la réalisation de ce projet pour l'année 2015 et engagera les dépenses en conséquence au budget primitif 2015 ;
- SOLLICITE le subventionnement de ce projet
 - au titre de la DETR pour l'Etat au taux de 20 % ;
 - auprès du Conseil Général (taux de 34,40 % en 2014)

Ces deux subventions ne seront pas cumulables.

⊗ Attribution d'une coupe de bois

M. le Maire informe l'Assemblée que M. Patrice DUPONT n'a pas souhaité réaliser la coupe de bois qui lui avait été attribuée, à savoir le lot n° 3 de la parcelle ZW 118.

Il présente donc au Conseil Municipal les résultats du nouveau tirage au sort réalisé en vue de la réattribution du lot n° 3, qui s'est déroulé le vendredi 28 novembre.

Il a été décidé de tirer au sort deux noms supplémentaires qui permettront de suppléer aux éventuels désistements ultérieurs.

Le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité d'arrêter les attributions comme suit :

N° de lot	Attributaire
Lot 3 : ZW 118 La Pièce de la Presle	RIGLET Bruno
Remplaçant n° 1	BONNECUELLE Marc
Remplaçant n° 2	DROUIN Dominique

Sur chaque parcelle, il est prévu que les gros chênes et les gros peupliers ne seront pas coupés.

Tout le bois coupé par l'attributaire, d'un diamètre supérieur à 7 cm sera cubé pour facturation au tarif de 5,00 € le stère. L'enlèvement se fera après vérification du cubage.

⊗ Bail rural

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Just-Sauvage est propriétaire de terres agricoles mises en bail de fermage. Certaines locations arrivent à échéance le 31 décembre 2014. Il convient donc de les renouveler.

Vu le bail rural signé entre la commune de St Just-Sauvage et Monsieur André MICHEL commençant à courir le 1^{er} janvier 2006 et se terminant le 31 décembre 2014,

Vu que Monsieur André MICHEL a décidé de faire valoir ses droits à la retraite,

Vu l'organisation d'une réunion de concertation avec les agriculteurs de la commune afin de trouver des éventuels preneurs pour ces terres,

Considérant que seul Monsieur Frédéric PASQUIER a émis le souhait de louer ces parcelles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 Voix POUR (M^{me} PASQUIER ne prend pas part au vote) :

- AUTORISE le Maire à signer un nouveau bail rural avec M. et M^{me} Frédéric PASQUIER pour une durée de 9 années.
- Les parcelles concernées sont cadastrées ZW n° 53, ZX n° 8 et ZX n° 20 pour une contenance totale de **11 hectares 12 ares 71 ca.**
- FIXE le prix du fermage annuel pour l'année 2015 à 117,99 € l'hectare.
- Le montant du fermage sera actualisé chaque année selon l'indice national des fermages publié par arrêté.

⊗ Informations

Une présentation est faite du projet d'installation d'une signalétique par panneau pour indiquer les principaux sites de la commune, à savoir : Groupe scolaire, stade, chapelle, cimetière, église, salle des fêtes, Mairie.

M^{me} LEVERT propose de rajouter un panneau indiquant les commerces et M. MARTIN le terrain d'entraînement canin.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : le PCS de la commune fait état de l'organisation prévisionnelle à mettre en place pour gérer une situation de crise (inondations, tempête, pandémie, ...). Il doit être révisé et tenu à jour régulièrement. Une présentation succincte du document est faite pour informer les membres du Conseil Municipal. Un document provisoire va être transmis à chaque membre afin d'en prendre connaissance. Une prochaine réunion permettra de définir une organisation et les missions que chacun pourrait prendre en charge.

Il est également proposé de refaire fonctionner la sirène présente à la Mairie au moins un samedi par mois à 12h00 afin de vérifier son bon fonctionnement.

⊗ Questions diverses – tour de table

Mme LEVERT : informe que la commission animation du jeudi 18 décembre est décalée à 20h30.

- Fait part qu'il est impossible pour la commune de suspendre les indemnités de fonction versées aux adjoints à moins d'un retrait des délégations de fonctions. Elle informe donc son intention de faire un don de 1000 € à la commune pour le remboursement des indemnités qu'elle a perçu alors qu'elle se trouvait hospitalisée.

M. MARTIN : demande le montant de la plus-value pour la modification de l'imposte semi-ouvrant sur la porte du local des anciennes douches.

M. AUTREAU informe que le surcoût s'élève à 130 € HT.

M. GIBOULOT : informe qu'un semi est régulièrement garé le long du cimetière, rue Emile Zola et s'inquiète des dégradations et des nuisances qu'il peut causer.

M. AUTREAU informe qu'il prendra contact avec le propriétaire pour y remédier.

- informe que plusieurs personnes de la commune regrettent l'absence de sapin illuminé pour les fêtes de Noël devant la Mairie, comme il se fait dans beaucoup de communes.

- demande qu'un panneau indiquant le chemin de la Mare aux cannes soit installé à l'entrée de celui-ci.

Mme PASQUIER : s'étonne que la coupe de bois sur la parcelle ZY n° 27 (ancienne ligne SNCF) ne soit pas réalisée en totalité mais que sur un côté.

M. HEMBISE informe qu'il était prévu de laisser une bande de noisetiers le long du chemin afin de conserver de la végétation et créer de l'ombre pour les promeneurs.

Mme PERRARD : soulève le problème de la dangerosité du piquet de fer qui dépasse dans la rue Robespierre au niveau de la propriété de M. TOTEL. Mme CHERRIOT indique que des pierres sont également présentes dans l'herbe et rendent le croisement des véhicules très risqué dans cette portion de rue.

M. AUTREAU propose de prendre contact avec M. TOTEL afin de trouver une solution.

Mme CHARLOIS : signale qu'il faudrait refaire l'affiche pour la vente des parcelles du lotissement installée rue Jean Zay. M. AUMONT signale qu'il faudrait également mettre à jour le nombre de parcelles encore disponibles sur les affiches pour la vente des lots du lotissement.

M. TONIUTTI : remercie pour le Repas des Anciens qui fut l'occasion d'un moment très convivial.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 22 H 05.

Vu, la secrétaire de séance
Roselyne DESRAT



Vu, le Maire
James AUTREAU.

